

PENSION 2026-2027

Étudiants-ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne

Dès l'inscription de l'étudiant, le montant annuel fixé par notre pouvoir organisateur devient un droit constaté.

La pension est payable pour la durée du contrat, c'est-à-dire pour une année académique.

Toutefois, pour autant que les échéances établies soient rigoureusement respectées, il est possible de choisir l'une des trois modalités de paiement ci-dessous.

MODALITÉS DE PAIEMENT :

Par année :

A l'inscription100,00 €
Avant le 20/08/2026.....3145,98 €

Par trimestre :

A l'inscription.....100,00 €
Avant le 20/08/2026.....1342,98 €
Avant le 01/12/2026.....1081,80 €
Avant le 01/03/2027721,20 €

Par mois :

A l'inscription.....100,00 €
Avant le 20/08/2026.....261,18 €
Avant le 01/10/2026.....360,60 €
Avant le 01/11/2026.....360,60 €
Avant le 01/12/2026.....360,60 €
Avant le 01/01/2027.....360,60 €
Avant le 01/02/2027.....360,60 €
Avant le 01/03/2027.....360,60 €
Avant le 01/04/2027.....360,60 €
Avant le 01/05/2027.....360,60 €

N° de compte IBAN : BE34 0912 1204 8190

BIC : GKCCBEBB